Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 30 (1922)

Heft: 11

Artikel: Les origines et les buts de la Croix-Rouge en Suisse

Autor: Marval, C. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-682712

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

N° 11 — XXXe année. 1er novembre 1922.

LA CROIX-ROUGE SUISSE

Revue mensuelle des Samaritains suisses,
Soins des malades et hygiène populaire.

Sommaire

	Page
Les origines et les buts de la Croix-Rouge en Suisse	121
La prophylaxie du goitre *(suite et fin)*	126
En vue de l'assemblée annuelle des délégués de l'Alliance suisse des gardes-malades	128
Alliance suisse des gardes-malades, assemblée des délégués	130
Sonnerie de la Croix-Rouge	131
La respiration artificielle au XVIIIe siècle	132
Nouvelles de l'activité des sociétés: Genève, Alliance suisse des gardes-malades	132
Bibliographie	132

Les origines et les buts de la Croix-Rouge en Suisse

par le Dr C. de Marval

(Article paru dans la revue *Vers la Santé*, Bulletin de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, n° 5, mai 1922)

La première *Convention* de *Genève* fut signée en 1864, et les différents pays eurent dès lors à organiser sur leur territoire les sociétés de secours aux blessés, à créer leurs institutions nationales de la Croix-Rouge.

Il ne faut pas croire cependant que ces sociétés surgirent du sol européen et mondial comme des champignons à la suite d'une pluie printanière! Il fallut au contraire du temps, dans chaque pays, pour former les idées et la mentalité des individus, pour faire connaître et apprécier les nobles principes posés par notre compatriote Henry Dunant, et pour les faire appliquer par des sociétés de la Croix-Rouge en formation.

C'est ainsi qu'en Suisse, dans la plus vieille république démocratique du monde, deux ans après la signature de la Convention de Genève, soit en 1866, il se constitua à Berne une *Société de secours aux militaires suisses et à leurs familles*. Cette société, dont les membres — rares encore — se recrutaient dans tous nos cantons, déploya son maximum d'activité pendant les années 1870 et 1871, au moment de la guerre franco-allemande. Un comité qui s'était constitué à Bâle (à la frontière des deux pays belligérants) centralisait les dons qui lui parvenaient de toutes les régions de la Suisse et de l'étranger, faisait un triage des objets reçus, et les expédiait sur le terrain des hostilités, là où le besoin s'en faisait le plus terriblement sentir. En outre, cette société envoyait des secours au Service sanitaire de notre armée dont les bataillons faisaient la garde des frontières, accordait des subventions aux militaires suisses et à leurs familles nécessiteuses, et distribuait de l'argent aux prisonniers.

C'est ainsi que plus de 420,000 francs et près de 6000 caisses de vêtements, d'objets d'hôpital et de denrées alimentaires furent répartis par l'agence de Bâle.

Dès l'internement en Suisse de l'armée de Bourbaki (février 1871), ce même comité qui avait organisé des collectes, des ventes de bienfaisance et des souscriptions nationales, s'occupait des 80 000 internés et se rendait utile de cent façons différentes.

Mais, quand la guerre fut passée, la *Société de secours aux militaires suisses et à leurs familles* n'eut plus d'activité immédiate. Elle périclita pendant quelques années, et les membres qui lui étaient restés fidèles s'affilièrent à la *Société suisse de la Croix-Rouge* qui fut fondée six ans plus tard.

Dans notre pays, on ne croyait plus une guerre possible, aussi se désintéressait-on de plus en plus d'une société dont le but primitif avait été le secours aux blessés militaires.

En avril 1882, le pasteur Kempin, poussé par une jeune société (la Société militaire sanitaire dont le but est de perfectionner les connaissances des soldats du Service de santé en dehors de leurs époques d'instruction militaire) provoqua une réunion des sociétés suisses d'utilité publique, où furent précisés les différents buts auxquels une société de la Croix-Rouge devrait tendre. Cette assemblée fonda la *Société centrale de la Croix-Rouge suisse* et adopta des statuts qui nous renseignent sur l'activité que cette société désirait se donner:

soins aux blessés et aux malades tant pendant la guerre qu'*en temps de paix*, pour donner les premiers secours en cas d'accidents;

organisation de cours de pansements et de cours de soins aux malades;

acquisition et mise en réserve de mobilier sanitaire;

création de colonnes de transports pour blessés et malades;

organisation de stations de malades par districts et par communes;

institution d'un Fonds national en faveur des invalides.

Comme on le voit, la Croix-Rouge suisse s'intéressait donc dès 1882 aux *tâches de paix*, et elle n'a fait depuis quarante ans qu'élargir ce programme et le compléter de tant de façons différentes, plus utiles les unes que les autres!

Avant de nous occuper du développement ultérieur de cette association, il convient de rappeler qu'au début de 1880, deux autres sociétés de secourisme prirent pied en Suisse; ce sont la *Société militaire sanitaire* et l'*Alliance suisse des samaritains*.

La première, nous l'avons dit plus haut, chercha à grouper les soldats de la troupe sanitaire dans le but de permettre à ces hommes — en dehors de leur temps de service actif — de répéter et d'augmenter leurs connaissances acquises sous l'uniforme et de se perfectionner par des exercices en commun. Cette société existe encore aujourd'hui; ses sections sont nombreuses et réparties dans presque tous les cantons suisses. Elle organise chaque année des exercices-concours suivis avec intérêt par nos autorités fédérales et à l'occasion desquels des prix sont distribués aux plus méritants.

Mais le besoin se faisait sentir de plus en plus d'intéresser la population civile aux questions de secourisme et de soins aux malades. C'est ainsi que le Dr R. Vogt de Berne fut amené à donner le premier « cours de samaritains » qui eut lieu en Suisse, en 1884, à Berne. Bientôt d'autres villes suivirent cet exemple: Zurich, Bâle,

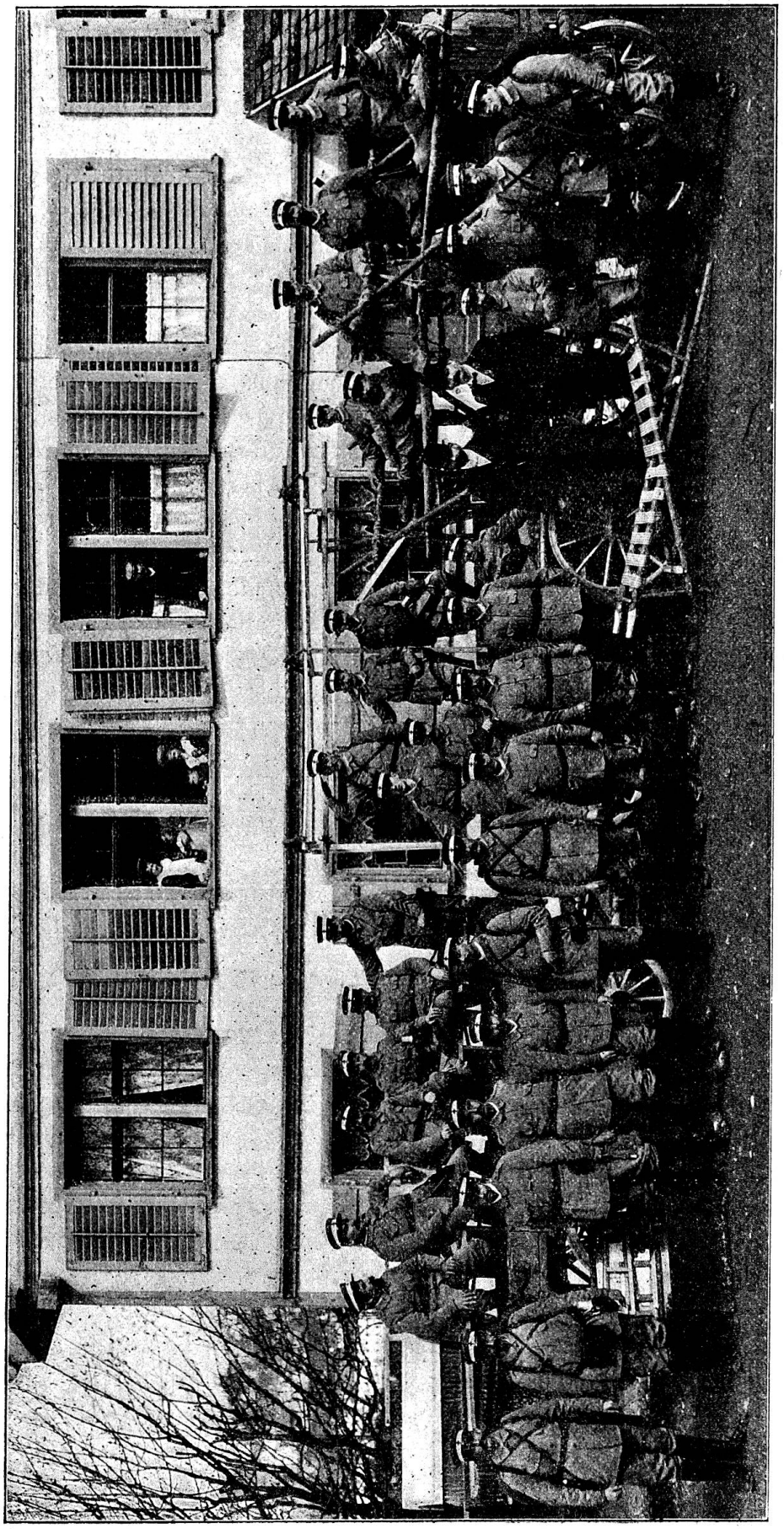

Les colonnes de transport de la Croix-Rouge suisse qui ont rendu les plus grands services pendant la mobilisation de guerre (1914 à 1918) et pendant les épidémies de grippe (1918 et 1919) ont un effectif de 20 à 40 hommes. Ce sont des volontaires placés sous la discipline militaire.
Colonne de St-Gall.

Aarau, Neuchâtel firent donner par des médecins des cours de samaritains; et les élèves de ces cours sentirent bientôt l'opportunité de se grouper, de s'entr'aider, de s'unir en une association plus vaste, et c'est ainsi que fut fondée l'*Alliance suisse des samaritains*.

Son but est:

de grouper et d'organiser les femmes et les hommes qui ont suivi des cours de pansements ou de soins à donner aux malades à domicile, en un mot ceux qui se donnent pour tâche de venir en aide à leur prochain atteint d'accident ou d'indisposition subite;

de stimuler le zèle des différentes sections dont le travail doit arriver à former des samaritains capables de donner les *premiers secours* en attendant l'arrivée du médecin;

d'augmenter le nombre des sections de l'Alliance et d'étendre les connaissances pratiques de leurs membres, soit par des cours de samaritains, soit par des cours de soins aux malades.

L'Alliance suisse des samaritains possède des ramifications jusque dans les vallées les plus reculées de notre pays de montagnes, et ses membres (au nombre d'environ 17 000 répartis en plus de 400 sections) rendent tous les jours et en diverses manières des services signalés à la population.

Nous avons donc en Suisse, dès les années 1880, trois sociétés sœurs qui poursuivent des buts analogues, mais non point identiques: la Société suisse de la Croix-Rouge, la Société militaire sanitaire et l'Alliance suisse des samaritains.

Pendant quelques années, ces trois associations marchent de pair, mais, vers 1892, la société de la Croix-Rouge prend les devants; son activité se fait sentir dans tous les cantons, son extension devient toujours plus grande, toujours plus populaire, de sorte que ses deux sœurs, la Société militaire sanitaire et l'Alliance des samaritains, viennent se placer sous son drapeau avec la Société d'utilité publique des femmes suisses.

Dès 1893, ces sociétés publient un journal *Unter dem Roten Kreuz*, mais il fallait un lien plus solide pour les unir définitivement. Cet organe de liaison fut fondé peu après par la création du Secrétariat général suisse de toutes les œuvres de secourisme. Cette institution — subventionnée par la Confédération — centralise les efforts des différentes sociétés et de toutes leurs sections.

Quelques années plus tard, en 1903, les Chambres fédérales accordent une subvention annuelle à la Croix-Rouge suisse, ainsi qu'une allocation spéciale — et annuelle aussi — dans le but d'encourager et de faciliter la formation de personnel infirmier professionnel, qui, en cas de nécessité, sera mis à la disposition des autorités fédérales.

En 1906 enfin, le secrétariat des œuvres de secourisme est transformé en *Secrétariat général de la Croix-Rouge suisse*, et cette dernière société est la seule reconnue par la Confédération helvétique comme « Centrale du secourisme volontaire » dans notre pays. Ce secrétariat forme donc le trait d'union entre toutes nos associations de secourisme et la plus haute autorité exécutive du pays: le Conseil fédéral.

Résumons en quelques lignes les renseignements essentiels qui concernent *la Croix-Rouge suisse*.

Ses débuts. — Fondée vers 1870, réorganisée en 1882, la Société suisse de la Croix-Rouge végéta longtemps, et ce n'est guère qu'en 1898, après avoir créé un secrétariat général à la tête duquel fut placé un homme de grand mérite, doué de toutes les qualités du cœur et de l'es-

prit, le Dr W. Sahli, qu'elle prit la place à laquelle elle avait droit dans le pays, en centralisant toutes les œuvres de secours.

Son organisation. — La Croix-Rouge suisse a à sa tête un Comité de direction et un Secrétariat général, reconnus par les autorités fédérales. Par suite de la diversité des langues, il a paru opportun — dès 1909 — de créer un sous-secrétariat de langue française qui s'occupe plus spécialement des questions intéressant les cantons romands (partie de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud).

La Croix-Rouge suisse a une organisation fédérative; elle se compose de sections autonomes; ces sections, dont une au moins par canton, sont aujourd'hui au nombre de 54. Elles ont leur fortune personnelle et comptent environ 100 000 membres dispersés sur tout le territoire de la Confédération.

La Croix-Rouge suisse est subventionnée par la Confédération, comme seule organisation générale d'œuvres de secours reconnue officiellement par les autorités fédérales. Elle seule a le droit (loi fédérale du 14 avril 1910) de se servir du nom et de l'emblème de la croix rouge.

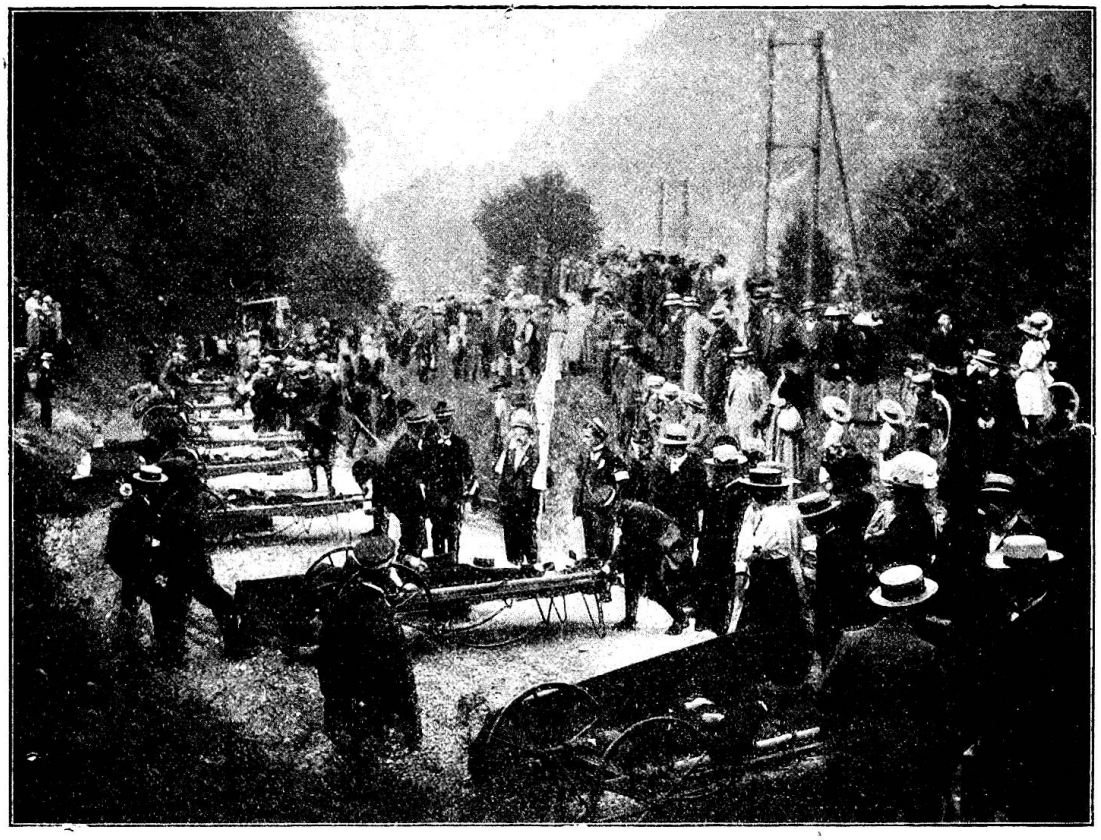

Exercice combiné entre plusieurs sections de samaritains.
Ces exercices ont le double but de perfectionner les participants et de faire connaître à la population l'utilité de la Croix-Rouge en cas de sinistre. Il s'agit ici d'un accident de chemin de fer supposé dans une gorge du Jura bernois.

En cas de mobilisation de l'armée suisse, la Société de la Croix-Rouge doit mettre tout son personnel et tout son matériel (ainsi que celui de ses sections) à la dis-

position des autorités militaires du pays. Elle ne forme alors plus qu'un des rouages de l'armée. Le Conseil fédéral nomme dans ce cas un « médecin en chef de la Croix-Rouge » qui assure la liaison entre les diverses organisations de la Croix-Rouge suisse et les autorités militaires du pays. *(A suivre.)*

La prophylaxie du goitre

(Suite et fin)

Ces recherches se sont poursuivies pendant l'été 1920 dans les écoles de la ville fédérale, où 7500 enfants ont été examinés.

Les chiffres trouvés sont des plus suggestifs et démontrent à eux seuls l'importance de la question. A Berne, le 93 % des enfants de 15 à 16 ans ont une glande thyroïde anormale, soit que celle-ci soit simplement hypertrophiée, soit qu'elle contienne des noyaux ou qu'il s'agisse de vrais goitres.

Au cours de notre enquête dans le canton de Neuchâtel, nous avons été frappés de la fréquence de cette maladie, surtout chez les jeunes filles et chez les femmes. Chez ces dernières même, on fut étonné de voir jusqu'à quel point elles laissaient grossir leur cou, sans même songer à avoir recours à un chirurgien.

Kerzmann, faisant la statistique de nos fiches, a trouvé chez les enfants de 15 à 16 ans le 53,8 % de glandes anormales, soit 63,3 % chez les filles et 47,6 % chez les garçons. A Neuchâtel-ville, ces chiffres furent même plus élevés: 66 % et 54 %.

La cause du goitre.

Un fait connu depuis longtemps et expérimenté par beaucoup est que l'air de la mer fait disparaître comme par enchantement les gros cous. Malheureusement, dès que ces personnes rentrent au pays, elles voient leur goitre pousser à nouveau.

Nous savons qu'au bord de la mer l'air est saturé d'iode; la terre et les légumes qui en sortent contiennent une proportion d'iode beaucoup plus grande que chez nous. D'autre part, depuis que le médecin genevois Jean-François Coindet, il y a environ cent ans, a découvert un remède contre le goitre, la teinture d'iode, on fait de ce médicament, qui entre dans toutes les préparations de pharmaciens ou de charlatans, un emploi considérable. Pour s'en rendre compte, il suffit de vivre quelque temps au milieu d'une population goitreuse.

C'est un fait empirique, dont on ne connaît pas encore le mécanisme, que l'iode fait disparaître certains goitres. Les belles expériences de Marine sur les alevins vivant dans l'eau iodée et celles déjà faites dans nos écoles, démontrent en outre clairement la possibilité d'empêcher chez les enfants le goitre de se former.

L'iode est donc une substance absolument nécessaire pour assurer le fonctionnement de la glande thyroïde. Cette substance fait-elle défaut, presque toujours la glande se transforme et le goitre apparaît; les produits de sécrétion transportés dans l'organisme par le sang sont de mauvaise qualité: l'intelligence ne se développe pas normalement, le squelette s'arrête dans sa croissance, la peau devient rugueuse, le visage se boursouffle, le malade est un mixœdémateux ou un crétin.

Y a-t-il au contraire trop d'iode introduit dans l'économie, comme cela arrive lorsque l'on se sert à discrétion de pom-